

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 décembre 2015

Etaient présents : Patrick Dauge, Marc Petit, Philippe Cordonatto, , Hélène Czarny, Cédric Chemin, Franck Rincheval, Claude Lainé, Paulo De Freitas Pottiez Pascale, Declair Chantal, Deflubé Chantal -

Absent excusé : Patrick Lanot ayant donné procuration à Patrick Dauge

Absents non excusés : Françoise Brousse, Stéphane Jouanno

Secrétaire de séance : Hélène Czarny.

En préambule : Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29 septembre 2015.

DELIBERATIONS

P. L. U. (Plan Local d'Urbanisme)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan local d'urbanisme. Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'ils peuvent le consulter en mairie.

D.P.U. (Droit de Prémption Urbain)

Une nouvelle délibération doit être prise concernant le droit de préemption urbain sur les zones constructibles du nouveau plan. Le conseil municipal décide de créer ce D.P.U.

Biens vacants et sans maître

Suite à la délibération du conseil municipal énumérant la liste des biens vacants et sans maître, affichée en Mairie et parue dans les journaux, certaines personnes nous ont contactées nous informant avec pièce à l'appui qu'elles étaient encore propriétaires. Suite à quoi nous les avons enlevées de cette liste. Nous devons reprendre une délibération pour les parcelles restantes afin de transmettre ce dossier au notaire pour intégration dans le bien communal et autoriser M. Le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce dossier.

Assainissement

Jusqu'à la création de la CCCV, nous étions en syndicat (SIVOM) avec la commune de Fontenay St Père. Celui-ci a été aboli puisque Fontenay st Père ne fait pas partie de la même intercommunalité que Guitrancourt. Une délibération doit être prise pour mettre la station d'épuration et les réseaux à disposition de la CCCV puisqu'elle a repris la compétence eau assainissement. La commune de Fontenay délibérera dans ce même sens

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre la station d'épuration et les réseaux assainissement à disposition de la CCCV.

Nouvelle Intercommunalité :

Un courrier du Grand Paris Seine Aval demande que le conseil municipal se prononce sur le fait que la nouvelle intercommunalité se fasse en communauté d'agglomération ou en communauté urbaine. Letransfert des compétences obligatoires (Voirie et PLU) dans une communauté urbaine défavorise notre commune. Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis défavorable à la création d'une communauté urbaine.

□ AUDAS

La convention qui nous liait à cet organisme se terminait fin 2014. Les études liées au PLU se terminant en 2015, une nouvelle convention est à passer pour pouvoir en effectuer le règlement. Le Conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle cette convention.

Les EPCI (Etablissement Public de corporation Intercommunale) ont adressé un courrier à l'AUDAS leur précisant qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, ils n'auront plus le droit de les subventionner. Les maires des communes n'ayant pas été avertis, M. Dauge propose qu'une délibération soit prise demandant la modification de la décision des Présidents des EPCI ainsi que l'intégration des agents de l'AUDAS dans la Communauté Urbaine, car c'est eux qui connaissent le mieux tous les dossiers des études qui ont été faites sur les différentes communes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre une telle délibération.

Un courrier sera adressé dans ce sens à Mme BOURRE Présidente de la CCCV.

□ Schéma Départemental de corporation Intercommunal

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à ce projet.

□ Décisions du maire

Le Maire n'a pas exercé son droit de préemption sur la DIA transmise par :

- Maître Lefevre Notaire à Limay sur la Propriété des Consorts LORENT Parcelles H numéro 380 contenance 88a92 ca divisé en deux lots lieu dit « Le Moulin Russelin ».
- Maître Lefevre Notaire à Limay sur la Propriété de la SCI ANOME parcelle E numéro 165 contenance 10a68ca lieu, dit « Les Verreuses »
- Maître Giobbini-Fourreau Notaire à Limay sur la Propriété de Madame Gautier épouse Dauge parcelle H numéro 301Place de la Mairie

Deux contrats ont été signés :

- Un de maintenance avec la société BCM pour l'entretien du parafoudre.
- L'autre de location avec l'entreprise PRINT-TECH pour le photocopieur de la Mairie

□ Questions diverses

Madame Deflubé demande si un entourage sera prévu autour du Monument aux Morts car les enfants jouent avec les copeaux mis au pied.

Monsieur le Maire informe que quatre piliers ainsi qu'une chaîne vont être installés autour du Monument aux Morts

Il sera également installé une boîte pour les déjections canines et toutes les personnes prises sur le fait de laisser les excréments de leur chien seront verbalisées.

Madame Deflubé Seulement deux décorations de Noël sont installées rue de la Mairie est-ce par souci d'économie ?

Monsieur le Maire Non, les décorations seront mises en place avant la fin de semaine

Monsieur Petit: Trouve que les décorations sont installées trop tard

Monsieur le Maire Estime que laisser les décorations 1 mois est largement suffisant

Madame Pottiez demande où en est le projet du marché le vendredi.

Monsieur Dauge informe que le projet n'a pas avancé car seulement une personne sur six s'est présentée

La séance est levée à 20H00